

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

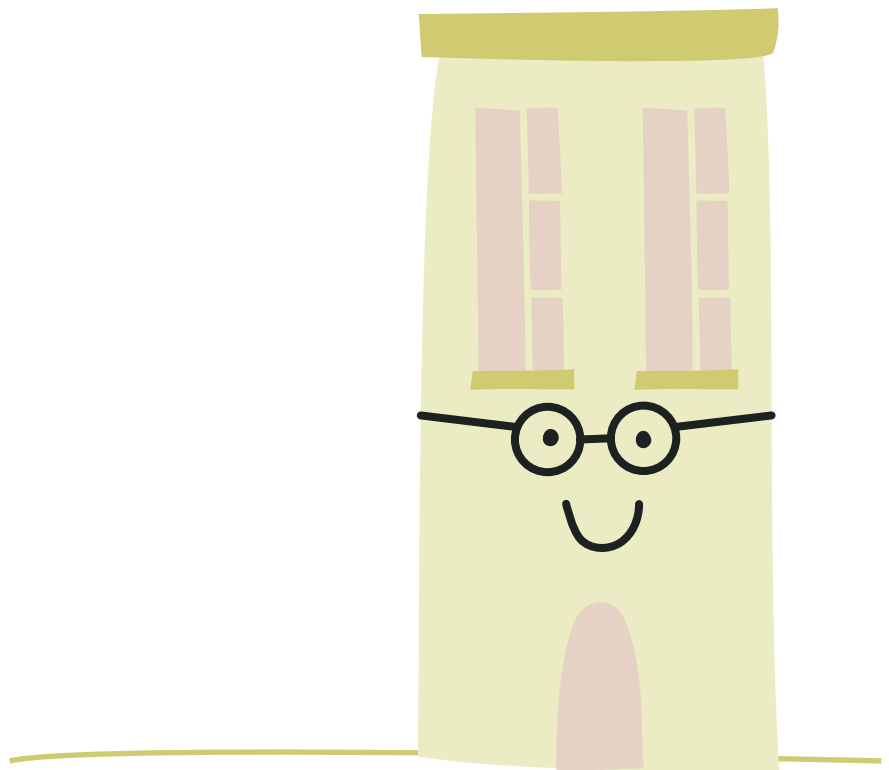
Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté

Sommaire

Décembre 2024



Québec 



La reproduction de ce document est autorisée à des fins éducatives ou de recherche à condition que l'extrait ou l'intégralité du document soit reproduit sans modification.

La mention de la source est obligatoire.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Vous pouvez obtenir cette autorisation en formulant une demande au Conseil supérieur de l'éducation à l'adresse suivante : conseil@cse.gouv.qc.ca.

Vous pouvez consulter l'avis à l'adresse www.cse.gouv.qc.ca ou, pour en obtenir une copie électronique, vous pouvez présenter une demande au Conseil supérieur de l'éducation à : conseil@cse.gouv.qc.ca

Coordination, recherche et collaboration à la rédaction

Bruno Lafond, coordonnateur

Recherche et rédaction

Marie Phaneuf-Fournier, agente de recherche et coordonnatrice par intérim

Julie Raymond, agente de recherche et de transfert

Contribution à la recherche et à la rédaction (ordre alphabétique)

Carole Couture, coordonnatrice

Gaële Côté, agente de recherche

Caroline Gaudreault, agente de recherche

Audrée Pepin, doctorante

Jean Rousseau, agent de recherche

Marina St-Louis, agente de recherche, coordonnatrice

Marianne St-Onge, consultante, EFE - Groupe de recherche et consultance

Marjorie Vidal, consultante, EFE - Groupe de recherche et consultance

Révision linguistique

Des mots et des lettres

Avis adopté à la 706^e réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 20 septembre 2024.

Comment citer cet ouvrage :

Conseil supérieur de l'éducation (2024). *Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté – Sommaire*, Québec, Le Conseil, 15 p.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

ISBN : 978-2-550-99071-0 (version imprimée)

978-2-550-99072-7 (version PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2024**

Ce document a été produit dans l'esprit d'une rédaction épiciène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement fait de fibres recyclées de postconsommation.

Introduction

S'inscrivant comme une suite de l'avis *Le bien-être de l'enfant à l'école: Faisons nos devoirs*, paru en 2020, ce nouvel avis s'intitule *Ensemble pour les enfants : une collaboration école, famille et communauté*. Cette collaboration est vue comme une clé essentielle pour assurer une réponse concertée aux besoins des enfants et soutenir leur épanouissement. L'éducation d'un enfant est une responsabilité partagée entre les membres d'une communauté, dont l'école et les familles font partie intégrante. Pour le Conseil, la collaboration n'est plus une option, mais une nécessité.

Dans cet avis, une attention particulière est accordée à la démarche de collaboration afin de répondre à des questions centrales. Comment les milieux s'y prennent-ils pour entreprendre, développer et maintenir des projets collaboratifs entre l'école, la famille et la communauté? Comment les différents membres de la communauté éducative peuvent-ils contribuer à l'essor de ces projets? L'intention de l'avis est de démontrer que la collaboration est possible, souhaitable et bénéfique, tout en présentant un vaste éventail de possibilités. Des exemples inspirants de maillage entre l'école, la famille et la communauté, notamment avec les organismes communautaires, le réseau de la santé et des services sociaux, les municipalités ou les entreprises et les organismes culturels, de sport et de loisirs, sont mis en lumière dans la version complète de l'avis. Le Conseil espère que ces illustrations seront source d'inspiration pour les différents milieux.

Trois parties composent ce sommaire. La première partie répond à trois questions. Qui collabore? Comment collaborer? Pourquoi collaborer? Le corpus présenté s'appuie principalement sur une recension des écrits scientifiques. La deuxième partie est davantage ancrée dans le contexte québécois : elle brosse un éventail des possibilités de collaboration entre l'école, la famille et la communauté (É-F-C) sous plusieurs angles, soit la gouvernance scolaire, les services aux élèves et aux familles, la pédagogie et les compétences professionnelles du personnel scolaire, le financement ainsi que la collaboration entre le milieu de la recherche et les milieux scolaires. Les résultats d'une consultation menée dans sept écoles primaires inspirantes et visant à identifier les leviers et les retombées positives de la collaboration É-F-C sont présentés. De plus, le Conseil indique quatre barrières et trois enjeux en ce qui a trait à la collaboration É-F-C. Enfin, dans la troisième partie, il prend position en faveur de trois principes qui vont dans le sens d'une école primaire ancrée dans son milieu. Ce sommaire se termine par la formulation de 4 orientations et de 18 recommandations s'adressant à une variété d'acteurs de la communauté éducative. Pour illustrer ces recommandations, la version complète de l'avis présente plus d'une soixantaine de pratiques inspirantes recueillies lors de ses consultations, ce qui démontre que la collaboration école-famille-communauté est bien vivante au Québec.

1 Première partie : La collaboration école-famille-communauté : de quoi parle-t-on?

Le chapitre 1 de l'avis est axé sur les acteurs de la communauté éducative. Dans l'expression « école-famille-communauté », l'école fait référence aux trois niveaux du système éducatif : local (un établissement d'enseignement, son équipe-école et les élèves), intermédiaire (un centre de services ou une commission scolaire) et central (le ministère de l'Éducation). La famille renvoie aux personnes qui prennent soin de l'enfant, tandis que la communauté prend le sens de territoire vécu, c'est-à-dire des gens qui habitent le territoire situé autour de l'école ainsi que les organismes et institutions déployés. L'école évolue au cœur d'un écosystème et, par conséquent, la liste de ses collaboratrices et de ses collaborateurs potentiels est vaste : parents d'élèves, secteurs associatif et municipal, réseau de la santé et des services sociaux, entreprises, personnalités locales, voisinage, etc.

Figure 1

Principaux acteurs de la communauté éducative (préscolaire et primaire)

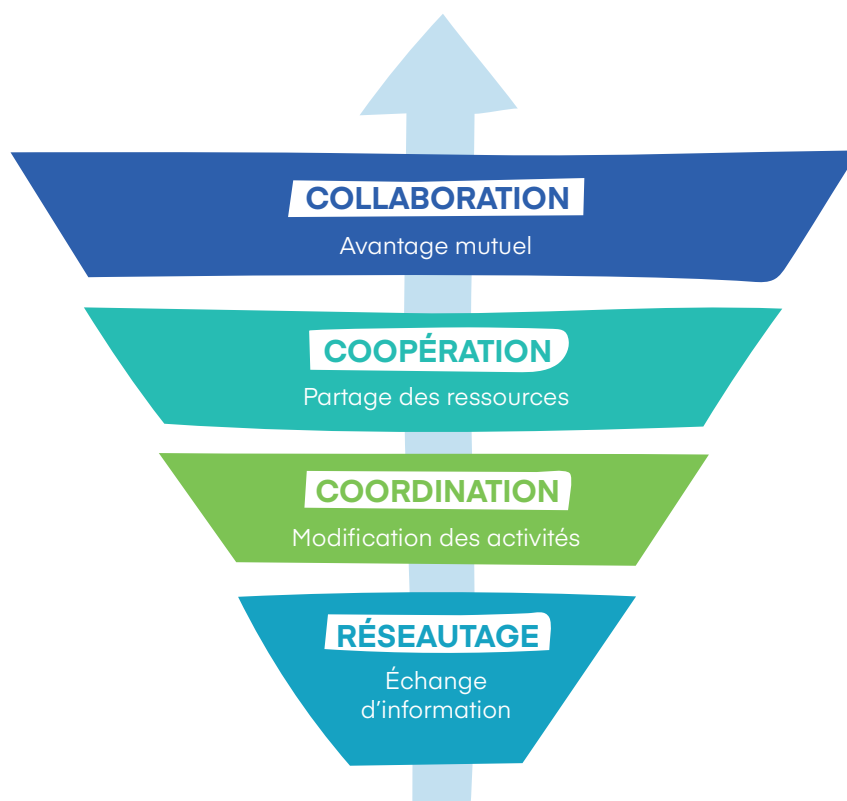


Pour le Conseil, la notion de communauté éducative englobe l'ensemble des élèves, des personnes, des organisations et des institutions qui ont le potentiel nécessaire pour contribuer à l'éducation des apprenantes et des apprenants dans l'école ou en relation avec elle.

Le [chapitre 2](#) expose plusieurs définitions et modèles allant de la collaboration au sens large à la collaboration É-F-C en passant par la collaboration interprofessionnelle. Dans le cadre de cet avis, la collaboration est vue comme un processus dynamique où au moins deux parties s'engagent volontairement dans un travail commun reposant sur un haut niveau d'interdépendance et un même cadre de référence. Les participantes et les participants partagent expertise, ressources et responsabilités pour résoudre des problèmes complexes et atteindre des objectifs communs, ce qui implique un échange continu d'informations et d'activités qui vise à renforcer mutuellement les capacités. La collaboration est caractérisée par un intérêt mutuel de même que le partage des risques et des bénéfices, avec une parité entre les participantes et participants ainsi qu'une responsabilité partagée dans tous les aspects du processus et des résultats. L'atteinte d'un niveau élevé de collaboration pour qu'il soit possible d'en retirer des avantages mutuels ne se fait toutefois pas du jour au lendemain. La collaboration s'inscrit dans un continuum à différentes étapes où le niveau d'implication des différentes parties est de plus en plus élevé.

Figure 2

Continuum de la collaboration proposé par le Conseil

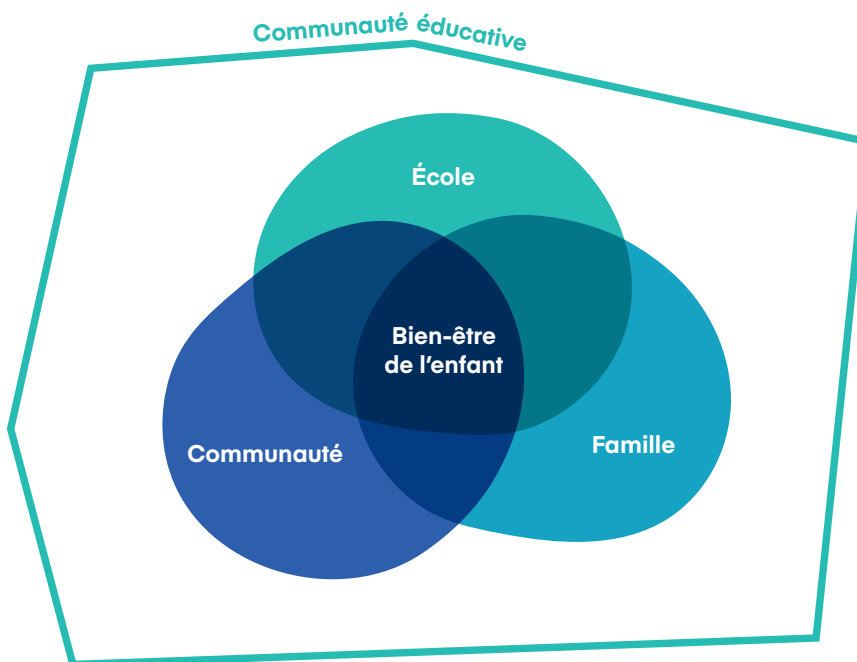


Après une présentation des principaux modèles utilisés pour conceptualiser la collaboration É-F-C, le Conseil se penche sur trois démarches collaboratives issues de la littérature, soit celles d'Epstein (2018), de Cœuréaction (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec, 2013) et de Larivée (2015). Le Conseil retient que la démarche collaborative peut être amorcée par un individu, un groupe issu de l'école, de la famille ou de la communauté ou encore un élève, mais qu'elle vise éventuellement une participation active de tous les acteurs. Elle peut répondre à une problématique spécifique ou émerger d'une volonté de s'engager dans une démarche durable. Les conditions essentielles à la collaboration doivent être créées dès le départ. Les démarches de collaboration mettent aussi l'accent sur une analyse détaillée de la situation, l'établissement d'un plan d'action et l'évaluation des initiatives.

Le **chapitre 3** présente les retombées de la collaboration É-F-C qui ressortent de la littérature scientifique. Ces dernières sont positives et multiples, notamment quant au bien-être des enfants à l'école, à la réponse à leurs besoins fondamentaux et à la réussite éducative. Le bien-être est décortiqué selon plusieurs composantes, notamment la perception subjective de l'enfant à l'égard de son état général, l'engagement scolaire, le bonheur vécu et le plaisir ainsi que la réalisation de soi. Selon Beaumont (2018), le partenariat école-famille-communauté contribue à la mise en place et au maintien d'un climat scolaire positif. Des retombées sont également observées sur le plan systémique (ex. : renforcement du tissu social), sur les élèves (ex. : développement émotionnel), sur les parents (ex. : meilleure connaissance des ressources disponibles) et sur le personnel scolaire (ex. : changement d'attitude envers les familles). Enfin, il appartient à chaque milieu d'identifier les formes de collaboration qui risquent le mieux de donner lieu aux retombées souhaitées, que ce soit en milieu favorisé, défavorisé, multiethnique, autochtone ou linguistique minoritaire. La collaboration école-famille-communauté implique de placer l'intérêt de l'enfant au centre de la démarche et d'entretenir des relations paritaires entre les divers acteurs dans une perspective de pertinence, de cohérence, de complémentarité et d'efficacité.

Figure 3

Vision du Conseil à l'égard de la collaboration école-famille-communauté



2 Deuxième partie : La collaboration école-famille-communauté : un éventail de possibilités

Dans la deuxième partie, le Conseil brosse un éventail des possibilités de collaboration É-F-C observées dans les écoles primaires du Québec et identifie des leviers, des barrières et des enjeux. Ses constats reposent sur l'analyse de documents administratifs et gouvernementaux, la consultation de groupes d'acteurs variés, dont des écoles inspirantes, ainsi que les délibérations entre les membres de ses instances.

La collaboration É-F-C est examinée sous plusieurs angles dans le [chapitre 4](#). Sur le plan de la gouvernance scolaire, le Conseil constate que la collaboration É-F-C n'est pas une préoccupation formulée de façon explicite par les instances centrale (ministère de l'Éducation) et intermédiaire (centres de services scolaires et commissions scolaires), malgré la présence des parents et des partenaires au sein des instances et des comités consultatifs. Le Conseil estime que la mise en place d'équipes collaboratives dans les milieux scolaires est une excellente première étape pouvant mener vers une collaboration encore plus large avec les familles et les partenaires de la communauté.

Sur le plan des services aux élèves et aux familles, le Conseil observe que plusieurs initiatives visant à offrir une réponse rapide et concertée aux besoins des élèves ont cours au Québec, démontrant que les modèles sont très variés d'un milieu à l'autre. Le bon fonctionnement des services complémentaires est tributaire de la mobilisation des partenaires, en premier lieu du réseau de la santé et des services sociaux. Plusieurs collectifs citoyens et communautaires offrent déjà des services aux enfants, aux parents et aux familles, et il importe de reconnaître pleinement les rôles de liaison et de coordination nécessaires à leur arrimage, joués notamment par les instances régionales de concertation ainsi que les intervenantes et les intervenants communautaires scolaires.

Sur les plans pédagogique et professionnel, le Conseil constate que, dans les documents d'encadrement examinés, tout est là pour favoriser la collaboration avec la famille et la communauté. Dans le Programme de formation de l'école québécoise, les domaines généraux de formation et la culture apparaissent comme deux portes d'entrée particulièrement intéressantes à cet égard, quelle que soit la discipline enseignée. Ainsi, la collaboration É-F-C n'est pas quelque chose qui *s'ajoute*, mais elle *s'intègre* aux situations d'apprentissage et au projet éducatif de l'école. Le Conseil note également qu'il existe une variété de contextes et d'approches pédagogiques et éducatives propices à la collaboration É-F-C. Enfin, celle-ci représente une compétence attendue du personnel enseignant, tandis que la direction d'école occupe un rôle stratégique dans l'articulation de cette collaboration au quotidien.

Sur le plan du financement, le Conseil remarque que plusieurs mesures budgétaires de fonctionnement ont le potentiel nécessaire pour soutenir des projets collaboratifs, bien que peu d'entre elles visent à financer directement la collaboration et la concertation. Même si les relations entre l'école, la famille et la communauté se jouent souvent à l'échelle locale, le Conseil observe que les centres de services scolaires et les commissions scolaires occupent une position stratégique au regard du financement : si les avantages et les retombées de la collaboration É-F-C sont visibles et explicites, le soutien financier est alors plus facile à obtenir.

Enfin, le Conseil est en faveur d'une plus grande collaboration entre le milieu de la recherche et les milieux scolaires afin de favoriser l'innovation, le développement professionnel et l'amélioration continue dans une perspective de dialogue constructif.

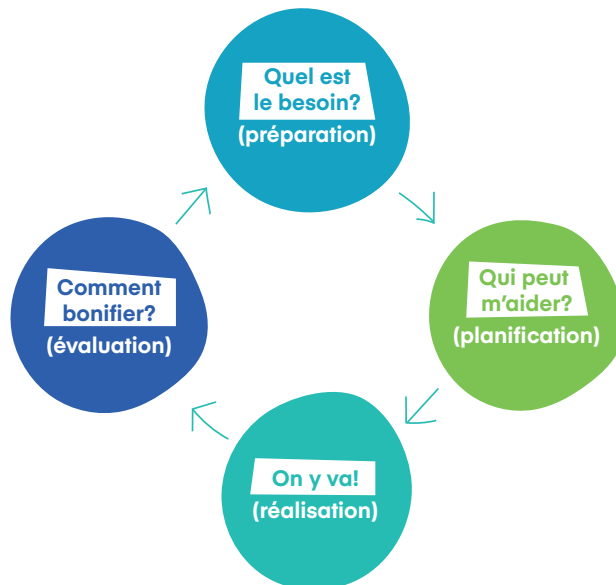
Ce portrait global amène le Conseil à conclure que les initiatives collaboratives foisonnent au Québec, mais que leur mise en œuvre est inégale et fortement tributaire de la volonté individuelle des partenaires de chacun des milieux.

Sept écoles primaires aux profils variés ont été visitées dans le cadre de l'élaboration de l'avis. La présentation des résultats de cette consultation fait l'objet du [chapitre 5](#). Les écoles visitées se caractérisent par une culture du travail d'équipe, l'engagement de leur personnel, depuis la planification jusqu'à la réalisation des projets, ainsi que des stratégies structurées de concertation. Les projets et initiatives collaboratifs analysés sont variés tant sur le plan des thèmes abordés que sur celui des modes de fonctionnement, allant des services intégrés à l'agroalimentaire en passant par l'entrepreneuriat et les productions culturelles. Dans tous les cas, ces projets contribuent à l'amélioration de l'expérience éducative des élèves. Les membres de la communauté, les familles et les partenaires institutionnels apportent un soutien logistique et financier essentiel, en plus d'élargir les possibilités d'apprentissages scolaires et parascolaires pour les élèves. Les stratégies d'organisation et de gestion mobilisées contribuent à transmettre une vision commune et à assurer une coordination efficace de la collaboration. L'importance de la formation continue et du développement pédagogique et professionnel du personnel scolaire est également soulevée. De plus, il s'avère crucial d'entretenir son réseau de relations et de saisir toutes les occasions.

Lorsqu'elles souhaitent collaborer avec la famille et la communauté, les écoles suivent une démarche en quatre étapes : la préparation, la planification, la réalisation ainsi que l'évaluation et l'adaptation.

Figure 4

Démarche collaborative empruntée par les écoles inspirantes



Le croisement des informations issues de la littérature, des propos des acteurs consultés et des délibérations entre les membres des instances du Conseil ont permis de relever quatre barrières et trois enjeux en ce qui a trait à la collaboration école-famille-communauté, lesquels sont présentés dans le [chapitre 6](#).

Les barrières identifiées sont le temps limité des acteurs, la pénurie et le roulement de personnel, un financement contraignant et l'espace scolaire sous pression, tandis que les trois enjeux sont la rigidité de la forme scolaire, les différentes logiques d'action et les défis vécus par les familles.

Ce que l'on appelle la forme scolaire s'est implantée autour du 18^e siècle. Elle prévoit un temps et un espace spécifiques, une relation pédagogique et un rapport aux savoirs codifiés ainsi qu'un système de règles relativement uniformes. Au fil du temps, ces composantes se sont institutionnalisées pour créer un modèle d'école de référence qui évolue peu. Il en résulte un *statu quo* difficile à changer, ce que le Conseil nomme « la rigidité de la forme scolaire » et qui constitue le premier enjeu. Or, tous les acteurs scolaires ont la capacité de faire une différence dans une situation et peuvent, par conséquent, insuffler souplesse et créativité dans leurs interventions pédagogiques. Les écoles visitées par le Conseil utilisent leur capital de flexibilité pour adapter les approches pédagogiques et les prescriptions gouvernementales aux besoins et aux champs d'intérêt de leurs élèves, tout en mobilisant efficacement les potentialités de leur milieu.

Le deuxième enjeu analysé a trait aux différentes logiques d'action. En effet, les actions des individus et des organisations ne s'inscrivent pas toujours dans les mêmes logiques, car leur mission, leurs intentions et leurs objectifs peuvent différer. En outre, les organisations sont encadrées par des lois et des règlements qui précisent leur mode de gouvernance et les services offerts à la population. Deux cas de figure sont présentés pour illustrer ce propos, soit la distance culturelle entre l'école québécoise et certaines familles ainsi que le contraste des cultures organisationnelles entre les secteurs scolaire et communautaire. La poursuite de différentes logiques d'action est tout à fait légitime, mais peut être source de tensions, d'incompréhensions et de malentendus si les différents groupes ne prennent pas le temps de se connaître et de se reconnaître. Dans un projet collaboratif, l'interconnaissance et la reconnaissance de l'apport de chacune et de chacun sont essentielles.

Enfin, les défis auxquels doivent faire face les enfants et les familles, en particulier après la pandémie de COVID-19, constituent le troisième enjeu. Plusieurs indicateurs statistiques soulignent que le bien-être d'une proportion importante d'enfants et de familles est actuellement fragilisé, que ce soit par le stress et l'isolement social, la crise du logement, la fracture numérique, l'insécurité alimentaire, le temps d'écran ou la complexité des parcours migratoires. Ces défis accentuent la pression exercée sur l'école, les services de santé et les services sociaux, qui ont de la difficulté à répondre à l'explosion des besoins des élèves et des familles. Le Conseil estime que l'école en tant qu'institution sociale peut contribuer à la mise en relation des familles et des services de proximité au bénéfice des enfants. Aider les familles, c'est aussi aider les enfants.

Face à ces enjeux, quel est notre pouvoir d'action pour ce qui est de favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants? Pour le Conseil, l'avenue à privilégier consiste à raviver la dimension communautaire de l'école dans le respect des encadrements¹ en vigueur et des rôles et responsabilités de chaque acteur. Le Conseil insiste sur l'importance de connaître les élèves, leurs réalités familiales et les potentialités de la communauté, c'est-à-dire d'être sensible au contexte dans lequel vivent les enfants et leurs familles.

1 Sont considérés comme des encadrements les lois, les règlements, les directives ministérielles, les programmes de formation, les politiques, les référentiels, etc.

3 Troisième partie : Vers une école ancrée dans son milieu

Dans cette troisième partie, le Conseil prend position en faveur d'une école ancrée dans son milieu en s'appuyant sur trois principes présentés dans le [chapitre 7](#) :

1. La collaboration école-famille-communauté concerne tous les milieux.
2. Un climat relationnel positif cimenter la collaboration.
3. La communauté éducative est un filet de sécurité autour des enfants.

Le [chapitre 8](#) est consacré à la présentation des 4 orientations et des 18 recommandations formulées par le Conseil. Ces orientations et ces recommandations sont illustrées par plus de 60 pratiques inspirantes recueillies auprès des acteurs consultés. Dans ses orientations, le Conseil propose d'abord d'établir les conditions gagnantes de la collaboration É-F-C, puis il invite les milieux à s'engager dans une démarche collaborative cohérente et structurée. Il suggère également d'améliorer la capacité de l'école à répondre aux besoins de chaque élève par des partenariats ciblés et d'enrichir l'expérience scolaire des jeunes en s'appuyant sur les forces du milieu. Un tableau-synthèse de ses recommandations se trouve en annexe. Le Conseil espère que cet avis sera une source d'inspiration globale pour faire de l'éducation des enfants un projet de société qui dépasse les frontières de l'établissement scolaire.

Conclusion

Dans cet avis, le Conseil prend position en faveur d'une plus grande collaboration entre l'école, la famille et la communauté. La collaboration É-F-C est vue comme un levier essentiel pour favoriser le bien-être et la réussite éducative de l'ensemble des élèves du Québec. Les consultations menées dans les milieux scolaires ont révélé que chaque personne, dans le respect de leur rôle et des responsabilités qui leurs sont dévolues et peu importe la position occupée (ex. : parent, enseignante ou enseignant, directrice ou directeur d'école, technicienne ou technicien en éducation spécialisée, intervenante ou intervenant communautaire, agente ou agent du centre local de services communautaires), a le pouvoir d'agir sur son milieu au bénéfice des élèves et de leur famille. La collaboration est la brique que chacune et chacun doit poser pour aider l'enfant à se construire. Que souhaitons-nous pour l'avenir des enfants et des familles du Québec? Ouvrons les portes, levons les barrières, créons des zones de partage, dessinons l'école autrement, favorisons une alliance entre l'école, la famille et la communauté pour susciter le bien-être, la curiosité et le plaisir d'apprendre chez tous les enfants du Québec. Travaillons ensemble pour y parvenir.



Annexe : Tableau-synthèse des recommandations

N ^{os} Recommandations	Acteurs concernés
Orientation 1 : Établir les conditions gagnantes de la collaboration école-famille-communauté	
<p>1 Considérer l'école comme un milieu de vie où les enfants, le personnel scolaire, les parents et les membres de la communauté ont tous un rôle important à jouer. Pour ce faire, dans le respect des encadrements en vigueur et des rôles et responsabilités de chacun, le Conseil les invite :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. à mener une réflexion commune afin de favoriser l'engagement éducatif et la pleine participation de tous les parents et des membres de la communauté, en s'appuyant sur les connaissances issues de la recherche et les initiatives prometteuses; b. à accroître leur ouverture et leur proactivité afin de créer, de saisir et de soutenir encore davantage les occasions de collaboration provenant de l'ensemble des acteurs concernés. 	Centres de services scolaires, commissions scolaires, directions d'école, équipes-écoles, parents et acteurs de la communauté
<p>2 Soigner l'accueil des familles par l'élaboration d'un protocole d'accueil leur étant destiné en fonction des milieux, ce qui inclut, par exemple, des stratégies adaptées aux réalités des familles autochtones, nouvellement arrivées au Québec ou en situation de pauvreté.</p>	Centres de services scolaires, commissions scolaires, directions d'école et équipes-écoles
<p>3 Développer localement des outils de collecte de données visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. à consigner les besoins, les centres d'intérêt et les réalités des élèves, des familles et du personnel scolaire; b. à identifier les contextes, les routines et les dispositifs existants qui bénéficieraient d'une collaboration école-famille-communauté; c. à identifier les ressources environnantes et les partenaires potentiels. 	
<p>4 Multiplier les occasions de rencontre afin d'établir un climat de confiance et développer le sentiment d'appartenance par :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. l'organisation d'activités (sociales, parent-enfant, de réseautage, de suivi des apprentissages, etc.); b. la mise en place de comités; c. l'utilisation du potentiel du numérique; d. l'aménagement d'espaces réservés à ces rencontres. 	
<p>5 Inclure des occasions de collaboration interprofessionnelle lors de l'insertion professionnelle du personnel scolaire ainsi qu'accompagner et outiller ce personnel en conséquence.</p>	
<p>6 S'inspirer des initiatives existantes pour offrir des activités de soutien et de formation continue qui favorisent la connaissance mutuelle, l'appropriation de connaissances et l'adoption de pratiques fondées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. les réalités des enfants et des familles des premiers peuples, la sécurisation culturelle et l'approche sensible aux traumatismes; b. les réalités des parents faibles lecteurs et les moyens de communiquer avec eux de manière simplifiée; c. la diversité ethnoculturelle, les parcours migratoires et l'approche interculturelle; d. les réalités des personnes et des familles faisant partie de la diversité sexuelle et de genre. 	Employeurs des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'action communautaire, du loisir municipal et de tout autre secteur pertinent

N ^{os} Recommandations	Acteurs concernés
Orientation 2 : S'engager dans une démarche collaborative cohérente et structurée	
7 Identifier localement la personne, le comité ou l'organisme qui assurera les fonctions de liaison auprès des partenaires et de coordination des projets collaboratifs, ou créer un tel comité.	Directions d'école et équipes-écoles
8 Instaurer des mécanismes simples de communication et de concertation entre l'école et les familles ainsi qu'entre l'école et les partenaires.	
9 Porter une attention particulière à la diffusion, à la promotion, à la valorisation et à la reconnaissance des initiatives collaboratives.	Centres de services scolaires, commissions scolaires, directions d'école et équipes-écoles
10 Prévoir un alignement cohérent entre les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles de niveau intermédiaire afin de favoriser l'atteinte de résultats communs relatifs au bien-être des enfants à l'école.	Ministère de l'Éducation, ministère de la Santé et des Services sociaux,
11 Mettre en place des mécanismes communs de suivi et d'évaluation.	ministère de la Famille et autres ministères et organismes concernés
12 Favoriser une culture de collaboration entre le milieu de la recherche et les milieux de pratique.	Ministère de l'Éducation, établissements d'enseignement supérieur, centres de services scolaires, commissions scolaires et directions d'école
13 Exercer un leadership participatif auprès de l'ensemble des parties prenantes en éducation de même que des autres ministères et organismes, notamment via les dispositifs consultatifs et participatifs déjà en place.	Ministère de l'Éducation
14 Ajouter, dans le prochain plan stratégique, au moins un objectif qui vise directement la collaboration entre l'école et les parents ou entre l'école et les partenaires.	
Orientation 3 : Augmenter la capacité de l'école à répondre aux besoins des élèves par des partenariats ciblés	
15 Rendre visible et opérationnelle l'offre de services des partenaires de la santé, des services sociaux et du milieu communautaire (volets de la promotion, de la prévention et de l'intervention) afin de mieux répondre aux besoins des enfants, des familles et du personnel scolaire.	Ministère de l'Éducation, ministère de la Santé et des Services sociaux, directions régionales de santé publique, organismes communautaires et acteurs du milieu de l'éducation
16 Soutenir financièrement, sur la base de critères connus, les initiatives collaboratives de manière suffisante et à long terme tout en maintenant la flexibilité nécessaire afin d'encourager et de pérenniser : a. les projets de collaboration école-famille-communauté; b. les initiatives visant l'intégration de services de proximité destinés aux enfants et aux familles dans un même lieu physique; c. les instances de coordination locales et régionales, essentielles à la concertation des partenaires; d. les organismes communautaires qui offrent un soutien aux familles, aux familles immigrantes et en matière de sécurité alimentaire en rehaussant et en consolidant leur budget de fonctionnement.	Ministère de l'Éducation et autres ministères et organismes concernés

N ^{os}	Recommandations	Acteurs concernés
Orientation 4 : Enrichir l'expérience scolaire des élèves en s'appuyant sur les forces du milieu		
17	Repenser l'organisation scolaire, notamment le calendrier scolaire, l'horaire-cycle et la composition des groupes, pour être en mesure d'enrichir l'offre scolaire et parascolaire en collaboration avec la communauté.	Centres de services scolaires, commissions scolaires, directions d'école et équipes-écoles
18	Conclure des partenariats ou des ententes visant à partager les infrastructures et les services dans le respect de la mission de chacune et de chacun.	Centres de services scolaires, commissions scolaires, municipalités et organismes de tous les secteurs de l'activité éducative

Références bibliographiques

Beaumont, Claire (2018). « Climat scolaire et relationnel positifs : essentiels au bien-être et à la réussite éducative », *La santé en action*, n° 445, p. 26-28.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (2013). *Guide d'élaboration d'un plan d'action École-Famille-Communauté selon une approche écosystémique*, Québec, CTREQ, 52 p., réf. du 24 mai 2024.

Conseil supérieur de l'éducation (2020). *Le bien-être de l'enfant à l'école : faisons nos devoirs*, Québec, Le Conseil, 176 p., réf. du 21 novembre 2023.

Epstein, Joyce L. (2018). *School, Family, and Community Partnerships: Preparing Educators and Improving Schools*, New York, Routledge, 656 p.

Larivée, Serge J. (2015). *Les pratiques de collaboration école-famille-communauté efficaces ou prometteuses : synthèse des connaissances et pistes d'intervention*, Québec, Programme Action concertées FRQSC-MEES, 122 p.

50-0568-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca